

**Information sur la Réglementation SFDR\***  
**Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.**  
**Règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Disclosure ») en application le 10 mars 2021**

*\*SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation*

En mars 2018, la Commission européenne a adopté son Plan d'action pour la finance durable, destiné à mobiliser le secteur financier privé vers l'investissement durable. Un des piliers de ce Plan est relatif à la **publication d'informations sur les investissements dits "durables" et les risques de durabilité associés aux investissements**, "Règlement Disclosure" ou "SFDR". Ce règlement, adopté par le Conseil de l'Union Européenne en novembre 2019 est applicable à partir du 10 mars 2021.

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence d'information sur les produits financiers en ce qui concerne :

- l'intégration des risques en **matière de durabilité** (article 6 du Règlement),
- la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (article 7 du Règlement),
- la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement),
- les produits ayant des objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

A ce titre, **les SCPI gérées par Amundi Immobilier sont classées article 6**, à savoir qu'elles intègrent les facteurs de durabilité. Il s'agit des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour en savoir plus sur le risque de durabilité, vous pouvez consulter sur notre site la rubrique « Notre engagement responsable ».

## — MENTIONS LÉGALES

### **Amundi Immobilier**

Société Anonyme au capital de 16 684 660 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07000033.  
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France. Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75015 Paris - France.  
Siren : 315 429 837 RCS Paris - N° Identification TVA : FR09315429837 - Siret : 315 429 837 00067 - code APE : 6630Z

**Amundi** est la marque qui désigne le groupe Amundi

Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036. Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris.